

Client : ARCELOR - MITTAL

Projet : Dossier d'autorisation d'exploiter

Début : Janvier 2007

Référence Affaire :

070906

SITE DE PRODUCTION DE MONTATAIRE

Le périmètre confié à ASR :

- Mise à jour du dossier d'actualisation, de régularisation et de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'Environnement, rédigé par ASR International en décembre 2006.



L'engagement de ASR :

Objectifs de la mission d'assistance :

- Collecter et mettre en forme l'ensemble des documents nécessaires à la mise à jour du dossier,
- Analyse de la situation du site au regard de la réglementation, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement et des meilleures techniques disponibles,
- Réalisation des analyses de risques présentés par les installations pour les populations environnantes, l'Environnement et les établissements voisins,
- Rédaction du dossier actualisé de demande d'autorisation d'exploiter intégrant les remarques et corrections de l'exploitant et de la DRIRE.

Les résultats :

- Etude d'impact mise à jour, incluant la situation du site au regard des meilleures techniques disponibles et l'étude d'impact sanitaire réalisée avec les nouvelles valeurs de rejets de la société,
- Etude de danger réécrite suivant les exigences de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à Autorisation,
- Dossier de demande d'autorisation à jour et répondant aux attentes de la réglementation, remis à la DRIRE en juin 2008.